

TRADUIT DE L'UKRAINIEN

Ministère du développement économique et du commerce de l'Ukraine

**ENTREPRISE D'ÉTAT « CENTRE DE RECHERCHE ET
DE PRODUCTION DE NORMALISATION, MÉTROLOGIE
ET CERTIFICATION DE MYKOLAÏV »**

Siège social : 54029 ville de Mykolaïv, 11/5, avenue Tsentralnyi, tél : 34-40-66

Laboratoire de tests et essais accrédité par l'Agence Nationale d'accréditation d'Ukraine
conformément aux exigences de la norme nationale ukrainienne (DSTU)

ISO/IEC 17025 :2006 (ISO/IEC 17025 :2005)

Certificat d'accréditation № 2H626 du 02.07.2017

Adresse de la réalisation des tests et essais :

54003 ville de Mykolaïv
2-a, rue Slobidska 5-ta
tél : 57-17-09

J'ATTESTE

Chef du laboratoire de tests et essais
/ Signature / N.A.Hryhorieva
Le « 26 » avril 2019

Sceau rond : LABORATOIRE DE TESTS ET ESSAIS * MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET
DU COMMERCE D'UKRAINE * ENTREPRISE D'ÉTAT * CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION DE
NORMALISATION, MÉTROLOGIE ET CERTIFICATION DE MYKOLAÏV * 02568259

Ilac-MRA

2H626
NNU (DSTU) ISO/IEC 17025

**PROTOCOLE DES TESTS ET ESSAIS
№ 608/19 DU « 26 » avril 2019**

Demandeur : SARL « GREENAGROTECH », Région de Louhansk, district de
(nom, adresse)
Stanychno-Luhanskyi, village de Voitove, rue Druzhby, maison 37,

Objet(s) de tests et essais : Graines de moutarde, récolte 2018

nom du produit, emballage, date de fabrication ou date limite de stockage, № d'échantillon)

lieu d'échantillonnage – entrepôt SARL « GREENAGROTECH »
taille du lot – 22 t, échantillon – 2,0 kg

Entreprise-producteur : SARL « GREENAGROTECH », village Voitove, Ukraine
(nom, ville, pays)

Motif de tests et essais : Demande du 14.04.2019, signée par le chef de la SARL.

(date, par qui a été rédigé)

« GREENAGROTECH », Naryshkova S.O., l'acte d'échantillonnage du 14 avril 2019, signé
par le directeur Naryshkova S.O., agronome Tretyakova T.Yu., responsable d'entrepôt
Dobroskok G.V.

Le but de tests et essais: Vérification des échantillons par les indicateurs de conformité de la sécurité :

La norme nationale ukrainienne (DSTU) 7694: 2015 "Graines de moutarde"



Normes et règles sanitaires nationales 8.8.1.2.3.4-000-2001 « Doses admissibles, concentrations, quantités et niveaux acceptables de pesticides contenus dans ces matières premières, produits alimentaires, air dans la zone de travail, air atmosphérique, eau dans des réservoirs, sol »

et tests des échantillons pour la présence et le contenu d'OGM

Date de réception d'échantillon(s): 19.04.2019

Date de tests et essais: 19.04 – 26.04.2019

Protocole numéro 608/19

Résultats de tests et essais : Graines de moutarde, récolte de l'année 2018

(nom et N° d'échantillon)

Nom de l'indicateur, unités de mesure	Exigences des documents réglementaires	Résultats de tests et essais	Documents réglementaires sur les méthodes de test et essais	Évaluation de la conformité
<u>Éléments toxiques fraction de masse mg/kg, pas plus</u>				
Plomb	0.5	moins de 0.1	GOST 30178-96	correspond
Cadmium	0.1	moins de 0.02	GOST 30178-96	correspond
Arsenic	0.2	moins de 0.05	NNU ISO 2590:2004	correspond
Mercure	0.03	moins de 0.0015	MV 5178-90	correspond
Cuivre	10.0	5.24 ±0,01	GOST 30178-96	correspond
Zinc	50.0	22,66 ±0,02	GOST 30178-96	correspond
<u>Pesticides, mg/kg, pas plus</u>				
DDT	0.1	moins de 0.05	NNU EM 1528-1-2002	correspond
DDE	0.1	moins de 0.05	NNU EM 1528-1-2002	correspond
DDD	0.1	moins de 0.05	NNU EM 1528-1-2002	correspond
Gamma - hexachlorocyclohexane	0.4	moins de 0.05	NNU EM 1528-1-2002	correspond
<u>Mycotoxines, mg/kg, pas plus</u>				
Allatoxine B1	0.005	moins de 0.001	MR 2273-80	correspond
Zéaralénone	1.0	moins de 0.03	MR 2964-84	correspond
Toxine T-2	0.1	non détecté	MV 3184-84	correspond
<u>Indicateurs physiques et chimiques:</u>	condition de la graine de moutarde: propre			
Impureté d'huile, pas plus de	4.0	1.2	NNU 4811:2007	correspond
Impureté d'ordures, pas plus de	2.0	0.1	GOST 10854-88	correspond
Nom de l'indicateur, unités de mesure	Nom de l'indicateur, unités de mesure		Documents réglementaires sur les méthodes de test et essais	
OGM, %				
La présence d'organismes génétiquement modifiés (dépistage *)	Non détecté la séquence cible du promoteur p35s CaMV		NNU (DSTU) 150 21569: 2008	
La présence d'organismes génétiquement modifiés (dépistage *)	Non détecté la séquence cible du terminateur tNOS		NNU (DSTU) 150 21569: 2008	



(*) - 0,01% – limite de détection selon les documents réglementaires pour la méthode de contrôle

Conclusion: L'échantillon surveillé des graines de moutarde de la récolte de l'année 2018 ne contient pas d'ADN génétiquement modifié.

Notes:

1. Le protocole de tests et essais ne s'applique qu'aux échantillons soumis aux tests et essais.
2. Le protocole de tests et essais ne peut être réimprimé totalement ou partiellement sans l'autorisation du laboratoire de tests et essais.
3. La détermination de l'activité spécifique des radionucléides a été effectuée sur un spectromètre d'énergies de rayonnement gamma et de rayonnement bêta CE-GB-01, "ACP"-63(D)-150 (B).
4. Les tests sur le contenu en OGM ont été effectués en temps réel en utilisant la PCR sur l'amplificateur Applied Biosystems Real-Time PCR System 7500 (USA).
5. La détermination de la fraction massique des éléments toxiques a été effectuée sur des spectrophotomètres à absorption atomique "Agilent 240 AA" et C-115 M1, analyseur de mercure "Julia-5K".
6. Au cours des tests, les échantillons sont détruits, ce qui signifie leur destruction et leur élimination.

Personnes responsables:

Ingénieur-technicien dirigeant
Ingénieur-technicien dirigeant

/ Signature / T.O. Andronova
/ Signature / T.V. Bocharova

Date de rédaction du protocole: 26.04.2019

Ingénieur-technicien de 1 cat.

/ Signature / O.V. Tronza

Responsable de la rédaction du protocole:

Ingénieur-technicien dirigeant

/ Signature / T.V. Bocharova

Je soussignée, Elena Kostinian, Traductrice-Interprète Expert près la Cour d'appel de Lyon, certifie que la traduction qui précède en langue française est conforme au document joint en langue ukrainienne.

NE VARIETUR, visé par moi sous le N° TR-EK-201986

Traduit à Oullins, le 16 mai 2019

